

FORMATION DISCIPLINAIRE LANGUE VIVANTE ETRANGERE ANGLAIS

1.VOLUME HORAIRE GLOBAL : 40 HEURES plus des parcours personnalisés

10 HEURES DE SOUTIEN PHONOLOGIQUE

10 HEURES DE COMMUNICATION AVEC L'ASSISTANT DE LANGUE

10 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT /PARCOURS INDIVIDUALISÉS POUR GROUPES D'HABILITATION DÉFINITIVE

Organisation en groupes de niveaux selon note obtenue au concours :

- Groupes d'habilitation définitive / formation didactique/ visite d'habilitation définitive.
- Groupes d'habilitation provisoire / remise à niveau linguistique pour un test de compétences niveau B2.
- Groupes de remise à niveau linguistique basique pour un niveau A2

2. TYPES DE COURS : TD

3. VOLUME HORAIRE PAR CONTENU :

- Habilitation définitive :

FORMATION DIDACTIQUE DE 13 SÉANCES POUR 40 HEURES

SOIT 8 SÉANCES POUR 25 HEURES DE FORMATION DIDACTIQUE (7 SÉANCES DE 3 HEURES ET UNE SÉANCE DE 4 HEURES) ;

ET 5 SÉANCES POUR 15 HEURES D'ATELIERS D'ANALYSE (SÉANCES DE 3 HEURES).

- Habilitation provisoire niveau B2 ou Remise à niveau basique niveaux A2/B1:

REMISE À NIVEAU LINGUISTIQUE DE 13 SÉANCES POUR 40 HEURES

4. OBJECTIFS :

- Habilitation définitive :

COMPETENCES	CONNAISSANCES : Le professeur connaît :	CAPACITES : Le professeur est capable :	ATTITUDES
Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable.	- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels; - le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice .	- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement; - de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ; - de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.	Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur : -à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement culturel ; - à respecter les élèves et leurs parents ; - à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ; - à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

<p>Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer</p>	<p>Tout professeur possède les connaissances attendues d'un diplômé de l'enseignement supérieur, dans la maîtrise de la langue écrite et orale (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).</p>	<p>- de repérer les obstacles à la lecture, les déficiences du langage oral et écrit en identifiant les difficultés que peuvent rencontrer les élèves ;</p>	<p>- à veiller dans toutes les situations d'enseignement ou éducatives au niveau de langue des élèves, à l'écrit et à l'oral.</p>
<p>Maîtriser la LVE et avoir une bonne culture générale Il pratique la langue vivante étrangère.</p>	<p>- les objectifs de l'école primaire ; -les programmes en LVE ainsi que le socle commun et le CECRL, -les principes régissant la communication ; - les concepts et notions, les démarches et les méthodes de la langue étrangère enseignée à l'école primaire ; -les activités de communication langagière et des stratégies de mise en œuvre par la multisensorialité et le ludique, -l'équilibre oral/écrit, -Connaissances de la phonologie, du vocabulaire, des fonctions langagières, de la syntaxe, de l'orthographe, du rapport phonie/graphie, - Connaissances culturelles,</p>	<p>- d'organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence ; - de profiter de la polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux ; - d'insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes ; -de développer la communication ; -de mettre en œuvre les activités langagières : écoute, interaction, expression orale en continu, lecture, écriture ; -de mettre en place des stratégies adaptées.</p>	<p>La maîtrise scientifique et disciplinaire du professeur le conduit à : -une attitude dynamique et énergique incluant une bonne maîtrise de son corps (mime, mimiques, gestuelle) ; - une attitude de rigueur scientifique ; - à participer à la construction d'une culture commune des élèves.</p>
<p>Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement Il maîtrise la didactique de la LVE, il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires, il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier, il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps, il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.</p>	<p>-les objectifs à atteindre pour un niveau donné , dans le cadre de son enseignement ou de son domaine d'activité ; -les programmes d'enseignement et documents d'accompagnement qui le concernent à tous les niveaux d'enseignement du premier degré ; -les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus ; -les différents supports et les outils (tableau, manuels, documents...) nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages.</p>	<p>- de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels concernant les LVE; - de raisonner en termes de compétences, c'est à dire déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et des attitudes prescrites à partir des acquis et des besoins identifiés en mettant en œuvre : - une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle ; - une progression différenciée selon les niveaux des élèves ; - de s'appuyer sur ses connaissances des processus d'apprentissage des élèves; - de prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique.</p>	<p>- à développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines : - il construit des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines ; - il met sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires ; - à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).</p>

Organiser le travail de la classe	Le professeur maîtrise des connaissances relatives à la gestion des groupes.	<ul style="list-style-type: none"> - de prendre en charge un groupe ou une classe, de faire face aux conflits, de développer la participation et la coopération entre élèves ; - d'organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues ; - d'organiser les différents moments d'une séquence ; - d'adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.). 	Dans toute situation d'enseignement, le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.
Prendre en compte la diversité des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures ; - les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> - de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ; - de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ; - de mettre en oeuvre des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, programme personnalisé de réussite éducative). 	<ul style="list-style-type: none"> - à préserver l'égalité et l'équité entre élèves ; - à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.
Évaluer les élèves	Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer (diagnostique, formative, sommative, certificative).	<ul style="list-style-type: none"> - de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire : - définir le niveau d'exigence de l'évaluation - adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener ; - expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation; - expliciter les critères de notation ; - analyser les résultats constatés et déterminer les causes des erreurs ; - concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.) ; - de développer les compétences des élèves dans le domaine de l'autoévaluation ; - de pratiquer l'évaluation certificative 	Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela : <ul style="list-style-type: none"> - il mesure ses appréciations ; - il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ; - il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.

		(examens, contrôle en cours de formation, compétences linguistiques incluses dans le cadre européen commun de référence pour les langues, niveau A1/utilisateur élémentaire en fin de cycle 3).	
Maîtriser les technologies de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> - les connaissances du B2I - les connaissances explicitées dans le référentiel du C2I de niveau 2 "enseignant" ; - les droits et devoirs liés aux usages des TIC. 	<ul style="list-style-type: none"> - concevoir, préparer et mettre en oeuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage ; - utiliser les TIC et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances ; - travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif ; - utiliser des cédéroms conçus pour l'apprentissage des LVE. 	<p>Le professeur observe une attitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - critique vis-à-vis de l'information disponible ; - réfléchie et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves. <p>Il actualise ses connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.</p>
Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - les partenaires et les interlocuteurs extérieurs à l'école avec lesquels il est amené à travailler ; - les dispositifs d'aide à l'insertion des élèves ; - les procédures d'orientation et les différentes voies dans lesquelles les élèves peuvent s'engager. 	<ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, notamment : - dans le domaine de la programmation des enseignements ; - dans le domaine de l'évaluation (supports et échelles d'évaluation harmonisés, livrets scolaires, bulletins trimestriels...) ; - dans le domaine de l'orientation ; - dans le domaine de l'aide et de l'insertion des élèves, en collaboration avec les autres personnels (enseignants du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), personnels d'orientation et du secteur médico-social...) ; - de communiquer avec les parents : - en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier ; - en mobilisant ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel; - de s'impliquer dans des tâches de 	<p>Le professeur observe, dans l'exercice de son activité professionnelle, une attitude favorisant le travail collectif, le dialogue avec les parents et la dimension partenariale.</p> <p>L'enseignant de LVE participe au décloisonnement si nécessaire.</p>

Se former et innover	Le professeur connaît l'état de la recherche : - dans sa discipline ; - dans le domaine de la didactique, de la pédagogie et de la transmission de savoirs (processus d'apprentissage, didactique des disciplines, utilisation des technologies de l'information et de la communication...).	formation. Le professeur est capable de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.	Le professeur fait preuve de curiosité intellectuelle et sait remettre son enseignement et ses méthodes en question. Il s'inscrit dans une logique de formation professionnelle tout au long de la vie.
-----------------------------	--	---	--

- Habilitation provisoire :

Compétence 3 « Maîtriser la LVE et avoir une bonne culture générale » et volet relatif aux connaissances. Amener les stagiaires au niveau B2 (Avancé ou indépendant).

- Remise à niveau basique :

Amener les stagiaires aux niveaux A2/B1 (Intermédiaire/Niveau seuil)

CONTENU :

-Habilitation définitive :

*Contenus du Programme de 2002 :

Ecole élémentaire/CE1-CE2-CM1-CM2.

Cycle 2 : Familiarisation avec les énoncés de la LVE par l'apprentissage de jeux, chants, de comptines, de brefs récits. Leur reconnaissance porte sur des éléments variés : une sonorité, un rythme, des mots, une expression. Utilisation spontanée d'énoncés utiles à la vie de la classe. Découverte des réalités et de la culture des pays où la LVE est parlée.

Cycle 3 : Familiariser les élèves avec des situations de communication élémentaires (engager un petit dialogue, lire des informations simples, écrire un message, un courriel). Entraîner ses élèves à écouter et comprendre, pour reproduire et prendre la parole. Renforcer la maîtrise du français par comparaison avec la LVE. Elargir l'horizon culturel des élèves.

*Contenus du Socle Commun :

-connaître la prononciation, le rythme, l'intonation des éléments linguistiques acquis

-posséder un vocabulaire suffisant

-connaître les fonctions langagières de base et la façon de les énoncer

-comprendre de brefs propos

-se faire comprendre

-comprendre un document écrit simple

-comprendre le fonctionnement syntaxique de la LVE

-maîtriser l'orthographe des éléments linguistiques acquis oralement

-désirer communiquer

-s'ouvrir

-s'approprier un environnement informatique de travail

*Contenus du CECRL :

Amener les élèves au niveau A1 du CECRL dans les 5 activités de communication langagière (écoute, interaction, expression en continu, lecture et écriture).

Niveau A1 d'un utilisateur élémentaire en fin de cycle 3: peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant –par exemple, sur son lieu

d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc...-et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

- Habilitation provisoire :

*Contenus du CECRL :

Amener les stagiaires au niveau B2 du CECRL dans les 5 activités de communication langagière (écoute, interaction, expression en continu, lecture et écriture).

Niveau B2 d'un utilisateur avancé ou indépendant: peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

- Remise à niveau basique :

*Contenus du CECRL :

Amener les stagiaires aux niveaux A2/B1 du CECRL dans les mêmes activités de communication langagière.

Niveau A2 : Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

Niveau B1 : Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc... Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION :

- Habilitation définitive :

- bibliographie de la didactique des LVE
- les orientations officielles, les programmes, le socle commun, le CECRL
- les approches théoriques et leurs implications pratiques
- les spécificités didactiques de l'ELVE, les outils, les méthodes
- la séance au cycle 2 et 3
- les activités langagières et le niveau A1 de compétences (CECRL)
- l'intégration du culturel
- la progression
- l'aide aux enfants en difficulté
- l'évaluation des activités langagières
- « storytelling » ou comment raconter une histoire à partir de livrets pour enfants
- l'outil informatique et les cédéroms
- le projet pluridisciplinaire et la transversalité

Ateliers de pratiques et d'analyses

Préparation par un groupe de stagiaires de séances en ateliers effectuées chez des collègues titulaires en rapport avec la classe en responsabilité du stage filé

Enregistrement de ces séances et analyse de celles-ci à l'IUFM.

- Habilitation provisoire et Remise à niveau basique :

*10 HEURES DE SOUTIEN PHONOLOGIQUE SELON BESOINS DES STAGIAIRES EN DÉBUT DE FORMATION

* 40 HEURES DE REMISE À NIVEAU LINGUISTIQUE

* 10 HEURES DE COMMUNICATION AVEC L'ASSISTANT DE LANGUE

EVALUATION :

-Habilitation définitive :

Modalités de suivi (évaluation formative) et évaluation sommative :

ACCOMPAGNEMENT /PARCOURS INDIVIDUALISÉS DU PE2 PAR SON FORMATEUR :

(Dans le cadre du stage filé et du stage en responsabilité comportant de l'anglais)

- élaboration de progressions

- élaboration de fiches d'objectifs

- élaboration de fiches de déroulement de séances

Suivi du stagiaire et utilisation régulière formative du livret de compétences

VISITE D'HABILITATION DÉFINITIVE DU STAGIAIRE EN STAGE FILÉ :

Observation et analyse de la prestation du stagiaire donnant lieu à un rapport succinct et à une finalisation sommative du livret de compétences, et à l'obtention de l'habilitation définitive.

-Habilitation provisoire :

Evaluation du module.

Test final de compétences de niveau B2 exigé pour l'habilitation provisoire permettant de suivre une formation d'habilitation définitive en FC.

-Remise à niveau basique :

Evaluation du module.